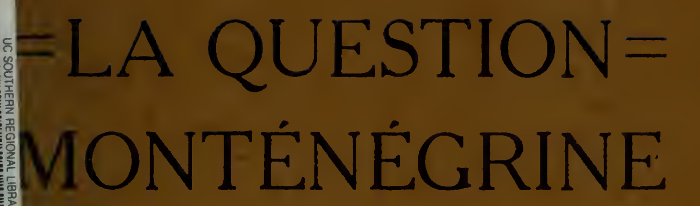


LA QUESTION MONTÉNÉGRINE

Rapports et Documents

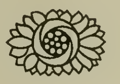


PARIS
L'ÉMANCIPATRICE (Imprimerie Coopérative)
3, Rue de Pondichéry, 3

1919

LA QUESTION MONTÉNÉGRINE

Rapports et Documents



PARIS
L'ÉMANCIPATRICE (IMPRIMERIE COOPÉRATIVE)
3, Rue de Pondichéry, 3

1919

AVANT-PROPOS

C'est un recueil de documents se rapportant à la déchéance de la dynastie monténégrine et à l'union du Monténégro avec la Serbie et les autres pays yougoslaves que nous offrons, dans cette brochure, aux lecteurs. Exposés dans un ordre chronologique, ces documents mettent en lumière les événements qui se sont produits au Monténégro dès l'affranchissement de ce pays par les armées alliées et permettent de saisir les véritables sentiments du peuple du Monténégro.

Deux rapports, élaborés sur place, sont annexés au recueil, pour donner une idée d'ensemble des conditions dans lesquelles le changement de régime fut opéré au Monténégro.

INTRODUCTION

Le 26 novembre 1918, la grande Assemblée Monténégrine, réunie à Podgoritza, a proclamé, à l'unanimité, l'union du Monténégro avec la Serbie en un seul et unique Etat, sous la dynastie Karageorgevitch, en même temps que la déchéance du roi Nicolas Pétrovitch Niégoch et de sa dynastie (cf le document n° 4). Lésée dans ses prérogatives, la dynastie monténégrine a essayé de réagir contre cette décision en demandant la protection des grandes puissances. Les arguments qu'elle a fait valoir sont basés sur des raisons légitimistes. Mais pour qu'ils soient conformes à l'esprit de l'époque, on leur a ajouté aussi la principale proposition du Président Wilson, à savoir que les peuples doivent avoir le droit de se prononcer librement sur leur sort. Ainsi, tout en soutenant que, d'après la Constitution du Monténégro, les Monténégrins n'avaient pas le droit de procéder au changement des statuts politiques de leur pays dans les conditions où ils l'ont fait, le gouvernement du roi Nicolas a déclaré que la résolution de la grande Assemblée n'exprime pas la manière de voir du peuple et que, au contraire, elle a été obtenue par la force des armes serbes. Les nouvelles répandues sur les troubles au Monténégro étaient destinées à confirmer cette allégation.

Or, une enquête impartiale a prouvé que la résolution de la grande Assemblée Monténégrine a été émise d'une façon régulière, qu'elle exprime la volonté populaire et que les troubles, si souvent invoqués par une propagande malveillante, ont été suscités par des influences du dehors.

I

Pour ceux qui connaissent l'histoire du Monténégro dans le passé et sa situation dans le présent, le problème monténégrin ne se pose même pas. Il n'existait, autrefois, que grâce à l'hostilité montrée par l'Autriche-Hongrie, intéressée à diviser la race yougo-slave ; c'est à l'ambition d'une autre puissance de s'assurer la prédominance dans l'Adriatique qu'il doit également son aspect actuel.

La volonté des Monténégrins de s'unir avec leurs frères de race date du jour où ils furent obligés par l'invasion turque de rompre l'unité politique établie entre eux et de quitter les plaines fertiles pour s'établir dans leur pays actuel, jusqu'alors inhabité. Plus proche des Serbes des autres provinces que ne le sont, par exemple, les Vénitiens comparés aux Napolitains, le peuple du Monténégro a aspiré pendant toute son histoire à abandonner le sol ingrat qui ne lui offrait aucun autre avantage que celui d'y assurer sa défense. La vie isolée qu'il menait, tout en soutenant une lutte continuelle pour son indépendance, ne faisait que lui rendre plus chère ses aspirations, en mettant ses traditions nationales à l'abri des influences du dehors.

Un coup d'œil jeté sur la carte géographique suffit à expliquer pourquoi ce peuple, tout en créant un Etat particulier et en fondant sa propre dynastie, n'avait pu manifester des aspirations particularistes. Un dédale de routes abruptes, de rares plateaux tenant lieu de plaines, un amas de pierres comme séparé du reste du monde, un entrecroisement de ravins et de précipices, un sol dénudé à l'ouest et boisé à l'est : voilà le Monténégro. Son territoire, dont l'étendue ne dépasse pas celle d'un département français, est un des plus pauvres du monde. Les

conditions de l'existence, très dures, n'y permettent pas aux habitants de subvenir à leurs besoins par le travail. Une dixième partie du territoire seulement y est cultivable. Aussi les Monténégrins, durant toute leur histoire, sont-ils constamment préoccupés d'étendre leurs frontières. Enfermés dans leur cadre de pierres, ils livrent continuellement des assauts aux ennemis de leur race, faisant ainsi, d'après le mot d'Elisée Reclus, des récoltes à main armée. Ramenée à des préoccupations pacifiques, quand le Congrès de Berlin consacra l'indépendance du pays, la population commença à émigrer à l'étranger, et particulièrement en Serbie, pour y chercher du travail. A la veille des guerres balkaniques, un tiers de la main-d'œuvre du pays s'employait à l'étranger.

C'est au cours du dix-neuvième siècle, avec le réveil de la Serbie, que ces aspirations, au début d'un ordre purement défensif et économique, prennent un caractère hautement national. Les efforts des Monténégrins tendent à unir leur territoire à celui de la Serbie, en vue d'une union nationale et d'une vie meilleure. Un traité d'union est conclu en 1866. Constamment solidaires, les deux pays engagent, en 1876, 1877 et 1912, une action commune pour libérer les provinces qui les séparent et joindre leurs frontières. Après les guerres balkaniques, les frontières étaient jointes. L'Assemblée Nationale du Monténégro prit l'initiaitive d'une union; mais le roi Nicolas, n'osant pas contrecarrer ouvertement les aspiration du peuple, opposa au projet d'une union complète, l'idée d'une simple union des trois ministères, ceux des Affaires étrangères, des Finances et de la Guerre. Les pourparlers engagés avec la Serbie à ce sujet, furent interrompus par la conflagration euro-

péenne. Et lorsque, en 1914, les Monténégrins prirent les armes pour défendre la Serbie, c'est avec l'espoir d'abattre cette dernière menace qu'ils partirent en guerre.

Tous ces faits ne prouvent-ils pas que, en proclamant l'union avec la Serbie, l'Assemblée Nationale de Podgoritza n'a fait que réaliser le vœu du peuple tout entier?

II

Ceux qui gardent des doutes à ce sujet sont victimes de l'illusion qui consiste à confondre les aspirations du peuple avec la politique pratiquée par la dynastie. En effet, l'opposition qui se manifeste entre le peuple et son souverain dans la question de l'union nationale est au fond ce qu'on appelle actuellement la question monténégrine. La dynastie monténégrine, uniquement appuyée pendant cinquante ans par l'oligarchie des chefs de clans favorisés, n'a jamais accepté sincèrement le principe de l'union. Ou mieux, elle n'aspirait à cette union qu'à la condition qu'elle soit opérée à son unique profit. Par contre, le peuple du Monténégro trouvait très logique que le centre du pouvoir politique fût reporté en Serbie, pays qui, déjà, par sa situation parmi les pays serbes et son importance économique, était destiné à jouer le premier rôle dans la vie commune. A ces raisons d'ordre national s'ajoutaient des raisons d'ordre intérieur. Le peuple n'avait ni affection ni confiance à l'égard de la dynastie. Souffrant d'un régime autocratique et oppresseur, il espérait trouver dans les institutions démocratiques de la Serbie les libertés qu'il avait espéré conquérir par ses luttes séculaires.

Si ces sentiments n'ont pu, en dehors des gens parti-

culièrement occupés des affaires balkaniques, être mieux connus de l'opinion publique européenne, c'est que le peuple, privé de toutes libertés civiques, n'avait aucun moyen de les exprimer. Les révoltes locales, survenues au cours des dernières décades et réprimées impitoyablement, en étaient des indices certains ; mais les dirigeants, maîtres du pouvoir, avaient toujours eu soin d'en dénaturer le caractère devant le monde.

Avant 1905, le Monténégro n'avait pas connu la vie parlementaire. On réunissait, de temps à autre, les chefs de clans ; mais cette assemblée était purement consultative. Le pays était régi uniquement par la dynastie dont le chef actuel, poussé par une ambition excessive, s'était accoutumé à considérer le pays comme sa propriété personnelle et à régler, d'après ce sentiment, sa politique extérieure. Le roi Nicolas avait l'habitude de dire qu'il entendait mourir « le dernier souverain féodal de l'Europe ». Envisageant les affaires nationales à son point de vue personnel, il avait caressé le rêve ambitieux d'être le roi de tous les Yougoslaves ou tout au moins le Président d'une confédération balkanique, rêve auquel encore aujourd'hui il n'arrive pas à renoncer. La fortune lui souriait. Il avait marié ses deux filles à des grands ducs de Russie, et l'empereur Alexandre, le jour des fiançailles, avait prononcé un toast, où il l'avait traité d' « unique fidèle ami et allié de la Russie ». A ces alliances de famille, s'était ajoutée plus tard, à l'époque où l'Italie avait commencé à combattre plus activement l'influence de l'Autriche-Hongrie dans l'Adriatique, l'alliance avec la maison de Savoie. Les difficultés d'ordre intérieur qu'éprouvait la Serbie sous le régime des Obrénovitch encourageait encore davantage ces projets ambitieux.

Plus grandes étaient ces illusions, plus dur fût le réveil, quand la Serbie, revenue à une vie démocratique et parlementaire, reprit le rôle qu'elle devait jouer dans la vie du peuple serbe. Le monarque épousa alors les vues des ennemis de l'union et creusa ainsi un abîme entre lui et son peuple. Le Monténégrin, qui n'avait subi la tyrannie dynastique que dans l'espoir d'une amélioration de son sort, commença à donner des marques de son mécontentement, et le roi fût bientôt obligé d'accorder au pays une constitution qui, bien que réactionnaire, donna au peuple la faculté de manifester ses véritables sentiments. Le peuple élut, en dépit d'une campagne active entreprise par les autorités, un grand nombre de députés indépendants qui, à la première séance de la Chambre, posèrent l'idéal national serbe au-dessus de l'idéal monténégrin prêché par le roi Nicolas. L'Assemblée voulut être appelée « Assemblée Nationale Serbe », et posa comme principe fondamental de la politique extérieure, le rapprochement avec la Serbie.

C'est ainsi que le peuple et le roi se révélèrent l'un à l'autre. « Je veux bien un Parlement, disait le roi Nicolas, à l'ouverture du Parlement, mais je ne veux pas d'opposition. » Blessé dans son amour-propre, le roi ordonna l'ajournement de la Chambre et prescrivit bientôt après de nouvelles élections. La nouvelle Chambre, élue sous la pression des autorités, fournit un ministère qui s'appliqua à persécuter les patriotes indépendants. Ceux qui rêvaient de la constitution d'une grande Serbie, furent accusés de menées antidynastiques. On organisa des procès de haute trahison où plusieurs anciens ministres furent condamnés à vingt ans de travaux forcés. Et les journaux de Cettigné accusèrent la Serbie d'organiser la propagande révolutionnaire

panserbe, accusation dont l'Autriche-Hongrie profita plus tard pour intenter, à son tour, des procès de haute trahison.

La dynastie et le peuple étaient donc, dès avant la guerre, hostiles l'un à l'autre. Les événements de la grande guerre ont complètement consommé leur divorce.

III

Le Monténégro est considéré, dans le peuple serbe, comme la Sparte de la nation. La tradition veut qu'il n'ait jamais pu être soumis par les Ottomans et que la gloire de ses armes soit restée sans tache. Fière de cette renommée, la population du Monténégro trouvait dans la beauté de son histoire une consolation des peines qu'elle endurait.

Cette fierté, le roi Nicolas l'a blessée mortellement en livrant le pays à l'ennemi, bien qu'il eût pu faire suivre à son armée l'exemple de l'armée serbe qui tout entière prit le chemin de l'exil. Au lieu de passer sur un autre front de bataille, l'armée monténégrine fut démobilisée et dirigée, par l'ennemi, sur les camps de concentration.

Les événements qui ont précédé la capitulation, et dont la population n'a eu connaissance que plus tard, ont encore contribué à augmenter le mécontentement du peuple. On apprit que, poussé par le désir de sauvegarder son trône, le roi du Monténégro avait demandé à l'ennemi la paix séparée, et que déjà ses fils, au moment où la bataille battait son plein, avaient entretenu des pourparlers secrets avec l'adversaire. Des chefs militaires accusèrent l'un des fils d'avoir livré à l'ennemi sans combat la position principale du pays, le mont Lovtchen, sanctuaire et forteresse du Monténégro.

Craignant que l'avenir du pays ne fût compromis, les hommes politiques en exil, conduits par M. Radovitch, alors premier ministre, proposèrent au roi d'abdiquer en faveur de la dynastie des Karageorgevitch, à la condition que la Serbie réservât à sa famille certaines prérogatives. Le roi s'y étant refusé, en cherchant à soutenir ses prétentions par l'appui de l'Italie, le mouvement de libération prit, tant à l'étranger qu'au Monténégro, un caractère révolutionnaire. Les émigrés monténégrins d'Europe et d'Amérique, victimes d'un régime autocratique, s'organisèrent et proclamèrent l'union nationale. Au Monténégro, le peuple entreprit des guérillas contre l'ennemi et fit envoyer à son ex-souverain cet avis, qu'il était désormais considéré comme s'il n'existait plus. A la tête du mouvement, se mirent deux anciens ministres, le général Véchovitch et M. P. Raïtchevitch. Et lorsque sous l'effet de l'effondrement du front bulgare en Macédoine en 1918, l'armée autrichienne commença d'évacuer le pays, talonnée par des bandes monténégrines, le peuple prit possession du pouvoir et manifesta son désir d'entrer dans la communauté serbe et yougoslave. Dans toutes les parties du pays, on vit naître des associations pour l'union nationale qui invitèrent les membres du Comité monténégrin de Paris à venir assurer la direction du mouvement national. (Cf Annexe, document n° 1.)

C'est ainsi que lorsque l'armée alliée pénétra au Monténégro, l'union du Monténégro et de la Serbie était déjà accomplie.

Comme le témoignent de nombreuses proclamations lancées par ces Comités, les Monténégrins, affectés douloureusement par le malheureux sort qui leur fut réservé dans cette guerre, avaient à cœur de proclamer les pre-

miers, publiquement, l'union yougoslave. Les manifestations populaires, où aux vœux ardents pour l'union, se mêlait la reconnaissance envers l'armée serbe et alliée, s'organisèrent spontanément tout le long du parcours effectué par les troupes. Elles eurent lieu d'abord dans les régions limitrophes de la Serbie, dans la Métohia et la région de Vassojévitchi (cf le document n° 1), et se poursuivirent dans tout le pays. Des officiers monténégrins, de retour du camp de concentration de Boldogassony, adressèrent au peuple un appel où, en flétrissant l'œuvre de la dynastie, ils déclaraient vouloir poursuivre la lutte, tant que l'union ne serait pas réalisée. (Voir le document n° 2.)

A une réunion publique, à Andriévitza, on procéda à la constitution d'un Comité exécutif qui fut chargé de recourir aux mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'union nationale. Le Comité décida de convoquer une grande Assemblée Nationale et de soumettre ainsi la cause au suffrage du peuple. En vertu d'un règlement élaboré quelques jours après (cf document n° 3), les élections furent prescrites dans tout le pays et le 24 novembre, l'Assemblée Nationale se réunit à Podgoritza. La déchéance du roi Nicolas et l'union du Monténégro avec la Serbie et les autres pays yougoslaves, furent proclamées dès la première séance, le 26 novembre, avec un enthousiasme indescriptible. On vota en même temps une résolution exprimant la reconnaissance aux Alliés. (Voir le document n° 5.) Accourus en grand nombre devant le siège du Parlement, les Monténégrins accueillirent la décision par d'unanimes manifestations de joie. On fraternisait, on exultait, on s'embrassait dans les rues.

Deux jours après, le 28 novembre, l'Assemblée Na-

tionale se réunit de nouveau pour émettre une résolution défendant au roi Nicolas l'accès du pays et confisquant ses biens. Elle élut en même temps un Comité exécutif permanent qu'elle chargea des affaires publiques jusqu'au moment où les autorités du nouvel Etat yougoslave seraient constituées, et elle désigna une délégation spéciale avec mission de partir à Belgrade pour soumettre au Gouvernement royal serbe et à S. A. R. le Prince-Régent Alexandre cette résolution et prier, au nom de l'Assemblée et du Peuple du Monténégro, le Prince-Régent et son Gouvernement de l'accepter. L'Assemblée a donné pleins pouvoirs à cette délégation pour faire à ce sujet tout ce qu'elle trouve nécessaire de faire.

A son arrivée à Belgrade, la délégation a accompli sa mission de la manière la plus satisfaisante et a remis à tous les représentants des Alliés à Belgrade, ainsi qu'à tous les représentants des gouvernements neutres, la résolution de l'Assemblée monténégrine.

La délégation a envoyé cette résolution, le 2 décembre 1918, au roi monténégrin déchu.

IV

Ne voulant pas reconnaître cette décision du peuple, le roi Nicolas souleva d'abord une question de droit et chercha ensuite à s'abriter derrière les principes du Président Wilson, adoptant ainsi simultanément deux points de vue qui, en l'occurence, se contredisent.

D'abord, il fait ressortir, en se réclamant de la constitution monténégrine, que l'Assemblée Nationale de Podgoritza n'avait pas la faculté de se prononcer sur un changement de régime quelconque. Ce droit n'appartiendrait qu'au Parlement déjà constitué. Cependant, quel-

ques remarques suffisent à prouver l'inanité de cet argument.

La Constitution monténégrine, en effet, ne prévoit pas la procédure adoptée par le Comité exécutif qui a élaboré le règlement pour les élections. Il y est stipulé que tout changement de constitution doit êrte adopté par les deux tiers des votants, aux trois assises successives de l'Assemblée élue régulièrement en vertu de cette Constitution même. Mais toute la question, en l'occurence, est de savoir si cette charte peut être invoquée à propos de la résolution de Podgoritza. En premier lieu, l'ancienne Constitution du Monténégro, octroyée par le roi, était précisément élaborée de façon à mettre le souverain à l'abri de tout changement de régime. Le roi avait le droit de dissoudre le Parlement au moment où cela lui semblait opportun, et de rendre ainsi illusoire toute décision à ce sujet. Les événements ont démontré que le roi Nicolas n'avait jamais manqué de le faire, toutes les fois qu'il croyait que ses intérêts étaient en jeu. La Constitution ne prévoit même pas l'éventualité d'une abdication du roi qui s'y présente en qualité de souverain donné au peuple par la grâce de Dieu. Le peuple pouvait-il renverser un souverain qui ne régnait pas en vertu de sa volonté?

D'autre part, comme les élections n'avaient jamais été libres, comme l'ancienne Chambre, aussi bien que les autres précédentes, était composée exclusivement d'éléments réactionnaires, comment une consultation de l'ancien corps législatif pourrait-elle se concilier avec les principes du Président Wilson que le roi Nicolas invoque en même temps?

Ce qui est le plus intéressant dans cette affaire, c'est que le roi Nicolas s'est lui-même privé du droit de se

réclamer de cette Constitution, en abandonnant le pays. En effet, l'article 16 de la Constitution stipule que le roi est obligé, dans le cas où il serait contraint de quitter le pays, de nommer officiellement son remplaçant, ce que le roi Nicolas a manqué de faire. D'ailleurs, dans une monarchie constitutionnelle, le roi n'est que le plus haut magistrat du pays. Si ce magistrat abandonne volontairement son poste, sans déclaration quelconque, sa fonction doit être considérée comme vacante. C'est donc à ce point de vue que le peuple s'est placé après le départ du roi. Le premier ministre actuel du roi Nicolas, resté au Monténégro, avait alors déclaré que, ayant abandonné son poste, le roi Nicolas devait être considéré comme mort. Il est vrai que les agents de l'Italie n'étaient pas encore, à ce moment, présents dans le pays, répandant des promesses engageantes.

Le règlement que le Comité exécutif avait élaboré en vue des élections démontre que celles-ci étaient envisagées de façon à permettre au peuple de manifester librement ses sentiments. Si elles ont eu lieu publiquement et non pas par vote secret, c'est qu'au Monténégro elles n'ont jamais été effectuées autrement. Tandis que, sous le régime du roi Nicolas, un capitanat — unité administrative au Monténéro correspondant à l'arrondissement — n'avait droit d'élire qu'un seul député et que les provinces acquises dans la première guerre balkanique étaient privées du droit de vote, aux élections pour l'Assemblée de Podgoritza, chaque capitanat avait droit d'élire deux députés et chaque grand arrondissement des nouvelles provinces, trois. La manière de procéder était la suivante: les capitanats, les arrondissements et les villes élisaient des mandataires et les envoyaient dans les chefs-lieux des unités administratives, afin qu'ils pro-

cèdent aux élections des députés pour leur capitanat, arrondissement ou ville. Le choix des députés se faisait à la majorité des voix. Etait éligible comme mandataire ou député, tout citoyen âgé de 25 ans, jouissant d'une réputation honnête.

Tous les rapports s'accordent à prouver que, de fait, les élections ont eu lieu régulièrement et le plus librement du monde. D'ailleurs, il ne pouvait s'y produire de pression quelconque, étant donné qu'il n'y avait pas de police dans le pays et que la seule force armée était constituée par un corps de volontaires yougoslaves de 500 hommes. Ce serait faire injure au courage des Monténégrins que de penser que cette poignée de soldats aurait pu contraindre la population à se prononcer contre ses propres sentiments. La Commission d'enquête interalliée a, du reste, établi la régularité des élections d'une façon indiscutable.

V

Pour ce qui est des troubles qui eurent lieu au Monténégro au commencement du mois de janvier dernier, et que le gouvernement du roi Nicolas invoque pour démontrer que la résolution de l'Assemblée Nationale de Podgoriza a été extorquée sous la pression des troupes serbes, ces incidents ne font, au contraire, que confirmer la volonté du peuple monténégrin de se défaire de la dynastie et d'unir le pays à la Serbie. Pour le prouver, il suffit de montrer que ce fut le peuple lui-même qui réprima le soulèvement.

La Commission d'enquête interalliée a établi sur place que ces troubles furent fomentés par quelques agents du roi Nicolas, lésés dans leurs intérêts, et qui, soutenus par

des émissaires italiens, avaient réussi à ameuter quelques paysans crédules. Le Comité exécutif et le Conseil National de Cattaro sont en possession de documents qui démontrent ces faits d'une façon incontestable.

Les événements se sont déroulés de la manière suivante : Les émissaires du roi Nicolas, par l'entremise des autorités militaires italiennes, étaient parvenus à se mettre en relation avec quelques personnages de l'ancien régime qui, en voyant que le peuple avait donné aux élections sa confiance aux éléments libéraux, trouvaient leurs intérêts compromis. Ainsi fut constitué un petit groupe de conspirateurs, à la tête duquel se plaça Jean Plamenatz, le premier ministre actuel du gouvernement du roi Nicolas, qui depuis a réussi à gagner l'Italie et à passer de là en France. Ce personnage, d'idées réactionnaires, qui s'était autrefois distingué, comme ministre, par le zèle qu'il déployait à persécuter, sur l'ordre du roi Nicolas, les patriotes monténégrins, craignait la vengeance de ses victimes. En outre, l'ex-roi Nicolas, au cours de l'occupation ennemie, avait réussi à le gagner à sa cause, en lui confiant la gérance de certaines affaires d'ordre commercial.

Les conspirateurs s'entendirent, à Cattaro, avec un certain Baldacci, agent italien et homme de confiance de la couronne monténégrine, envoyé par le roi Nicolas en mission spéciale. On leur avait promis l'appui de la garnison italienne de Scutari, ainsi que des troupes qui devaient débarquer sur la côte monténégrine et qui, effectivement débarquèrent à Antivari le 30 décembre, trois jours avant le soulèvement. Le 3 janvier, Plamenatz et ses partisans essayèrent de s'emparer de Vir Pazar après avoir tenté d'effectuer un coup de main à Cettigné. Mais le peuple, bien que ne possédant pas

d'armes en quantité suffisante, — les Autrichiens avaient presque tout emporté, — repoussa les agresseurs et en captura un certain nombre; les autres réussirent à gagner l'Albanie ou à se mettre sous la protection des troupes italiennes.

Les insurgés capturés ont déclaré qu'ils avaient engagé l'action sur la promesse formelle d'être soutenus par les troupes italiennes. Et les renseignements recueillis depuis confirment absolument leurs dires. Ainsi, il a été établi que le commandant des troupes italiennes à Scutari, Molinaro, avait demandé au commandant des troupes alliées, trois jours avant l'attaque exécutée par les conspirateurs contre Vir Pazar, l'autorisation d'envoyer à cette localité deux compagnies « pour réprimer des désordres » qui, à ce moment, ne s'étaient pas encore produits.

Le nombre des personnes arrêtées s'élève à une centaine. Les paysans ont été immédiatement relâchés, mais les chefs seront déférés aux tribunaux compétents. Des documents saisis sur les prisonniers, il résulte que le mouvement était dirigé contre l'État yougoslave et qu'il visait le rétablissement de la dynastie Pétrovitch sur le trône du Monténégro.

Procédant à une enquête sur ces événements, la Commission interalliée, présidée par le général Franchet d'Esperey, a établi que les troupes yougoslaves — car il n'y a pas de troupes serbes au Monténégro, ainsi que l'atteste le rapport de la Commission — ne se sont pas immiscées dans ces affaires intérieures du pays, que tous les Monténégrins sont pour l'union et ne souhaitent pas le retour de l'ex-roi, considéré par eux comme traître au pays, et que l'ordre règne dans ce pays. (Voir le docu-

ment n° 6.) Depuis, le pays procède, sans aucun désordre, à sa réorganisation intérieure.

VI

Tel est le véritable aspect de la question monténégrine. Les faits que nous venons d'exposer démontrent, d'une part, que le changement de régime effectué au Monténégro est la manifestation de la volonté nationale et la suite logique des événements antérieurs, et, d'autre part, que la dynastie monténégrine ne doit son sort qu'à ses propres agissements.

APPEL

DES REPRÉSENTANTS DE VASSOIÉVITCH ET DE MÉTOHIA AUX AUTRES RÉGIONS DU MONTÉNÉGRO

Frères,

Après un esclavage de trois ans, aussi dur pour le peuple serbe que celui qu'il a subi sous la domination des Turcs pendant cinq cents ans, voici enfin la liberté qui nous revient. La lumière d'une vie plus heureuse commence à répandre ses rayons sur tout le peuple serbe.

L'ennemi est chassé de notre beau pays natal par les troupes héroïques serbes et yougoslaves, soutenues par les renforts de nos valeureux alliés.

En rendant la liberté à notre patrie, l'armée serbe et yougoslave, composée de héros de toutes les provinces yougoslaves de la Serbie, du Monténégro, de la Bosnie-Herzégovine, de la Dalmatie, de l'Istrie, de la Croatie, de la Slavonie, de la Batchka, du Banat et de Slovénie, nous permet la réalisation de notre idéal national séculaire : l'union de tous les Serbes, Croates et Slovènes en un Etat indépendant et libre.

C'est aux Monténégrins, défenseurs indomptables de la justice, de la liberté et de l'union nationale que revient la part glorieuse de mettre en œuvre ce vœu national de tous les temps (car c'est le territoire monténégrin qui fut le premier atteint par les régiments yougoslaves) ; de proclamer l'union du Monténégro et de la Serbie, seuls pays jusqu'à présent délivrés, et de poser ainsi les fondements de la maison nationale commune des Serbes, Croates et Slovènes.

La Métohie, ainsi que les deux régions de Vassoyévitch,

ont reçu leurs frères libérateurs comme leurs propres enfants; ils se sont joints à eux et les ont secourus pour libérer notre contrée de la domination ennemie. Elles ont déjà embrassé la cause nationale et proclamé l'union du Montenégro avec la Serbie.

FRÈRES MONTÉNÉGRINS,

Nous vous invitons à vous rallier à l'idée de l'union du Monténégro et de la Serbie, en suivant notre exemple, et à réaliser le vœu national serbe et le rêve sacré de nos aïeux.

Par cet acte, vous démontrerez au monde entier que les Monténégrins sont au premier rang dans la lutte pour l'union nationale et les libertés publiques, comme ils ont été, pendant des siècles, les premiers sur la brèche pour défendre l'indépendance et la liberté du peuple serbe.

FRÈRES MONTÉNÉGRINS,

En nous donnant la main mutuellement, oublions le passé et tendons toutes nos énergies pour réaliser au plus tôt l'union de la Serbie et du Monténégro. Que les aspirations d'ordre national soient au-dessus de toutes autres préoccupations. Créons notre union nationale, contre tous et en dépit de tout le monde, et stigmatisons comme traîtres tous ceux qui se déclareraient contre cette union.

Vive la patrie serbe unie!

Vive la Yougoslavie!

Andriyevitza, 24 octobre 1918.

Signé:

V. L. VOIVODITCH, général de division;
Milo SAITCHITCH, commandant de brigade;
Yevrem BAKITCH, préfet en retraite;

Zaria VOUKOVITCH, président de la cour départementale;
Yan. SPASSOYÉVITCH, député;
Vouk. R. MASLOVARITCH, inspecteur des écoles;
Radoslav VECHOVITCH, professeur;
Sava SPASSOYÉVITCH, préfet;
Tocha IVANOVITCH, étudiant en droit;
Velimir YOÏCH, professeur au gymnase;
Miloutine RADONITCH, juge au tribunal départemental;
Voukaïlo LABAN, commandant;
Capitaine Stevan DRAGOVITCH, command. de bataillon;
Kaïlo LABAN, commandant d'artillerie;
Vélimir PROTITCH, prêtre;
Ivan LEKITCH, instituteur;
M. DRAGOVITCH, capitaine;
Milossav V. RAITCHEVITCH, ancien ministre, député, etc.

Suivent encore dix-neuf signatures des hommes les plus en vue de la région.

DÉCLARATION
DES OFFICIERS MONTÉNÉGRINS AU PEUPLE DU MONTÉNÉGRO

Réunis fraternellement ce 4 novembre 1918 pour échanger nos idées, pour nous communiquer notre joie et évoquer nos souffrances, nous, officiers monténégrins du camp de prisonniers de Boldogaszony, nous nous rappelons avec orgueil nos glorieux et fiers aïeux, qui ont lutté pendant des siècles pour la cause commune et ne se sont jamais soumis à aucune puissance.

Notre génération, fidèle aux traditions de nos ancêtres, a démontré, dans les nombreux combats de ces trois dernières guerres, par les souffrances et la misère qu'a supportées notre peuple, ce que peut faire un Serbe-Monténégrin pour le grand but national. Malgré la faim, le manque de vêtements, de chaussures, d'armes et de toutes ressources, luttant seulement avec sa poitrine nue et ses bras courageux, il a brisé à Glassinatz la force de l'ennemi supérieurement organisée. Il a arrosé de son sang chaque vallon et chaque sommet depuis Lyech (Alessio) jusqu'à Oujitzé, depuis Brégalnitza jusqu'à Sarayévo.

Il a tout sacrifié quand il semble que sonnait le glas de sa destinée. La reconnaissance des chefs serbes est le plus fort témoignage de l'aide héroïque qu'il leur apporta pendant leur retraite. Et quand arrivèrent les terribles jours de Noël 1915, quand une armée de cent mille hommes attaqua une poignée de Serbes-Monténégrins, tant éprouvés déjà par les trois dernières guerres, épuisés par la faim et toutes sortes de privations, alors ils montrèrent comment ils savaient accomplir leur devoir.

Lim, Tara, Moikovatz, la grotte de Grahovo, Voutchi-Dol et Troglav ont vu périr des milliers de malheureux. Le

Monténégrin a lutté héroïquement, convaincu qu'il serait toujours conduit dans le chemin de la loyauté. Mais il a été trompé! On n'a même pas essayé de le ramener dans la bonne voie. Ses grands chefs l'abandonnèrent, le laissant dans une situation sans issue, les uns cherchant à éviter toute responsabilité, les autres se désintéressant de leur devoir. Le pauvre Monténégrin était dès lors à la merci de l'ennemi. Alors le peuple serbe du Monténégro commença de gravir stoïquement son calvaire.

Dix mille de ses fils furent emmenés. Les uns trouvèrent leurs tombes en Hongrie ou dans les précipices du Tyrol; les autres revinrent plus tard infirmes dans leurs foyers détruits près desquels ils trouvèrent les sépultures de leurs petits enfants martyrisés. Le reste de la population s'enfuit dans les forêts où une lutte sourde de trois années se poursuivit contre l'envahisseur, en attendant que recommence la grande lutte sacrée.

De cette honteuse capitulation, les seuls coupables sont les grands chefs militaires et politiques de notre peuple, et non pas le peuple et l'armée qui, jusqu'à la fin, ont fait leur devoir, tout leur devoir, avec abnégation.

Nous, fidèles interprètes de l'armée monténégrine et de son peuple, résolus à entrer dignement dans la grande union nationale des Serbes, Croates et Slovènes, nous prêtons serment sur le sang de nos camarades tombés au champ d'honneur, sur les larmes des pauvres mères en deuil, sur la mémoire de nos ancêtres, sur l'honneur sans tache des armes monténégrines, que nous ne porterons plus ces armes sous le gouvernement qui a trahi la cause du Monténégro et attenté à l'honneur national et que nous ne serons satisfaits que quand le châtiment dicté par le peuple aura été infligé aux coupables.

Prenant tous l'engagement d'être fidèles à cette déclaration, nous signons.

Suivent les signatures.

Comité exécutif central provisoire pour l'union du Monténégro a la Serbie

No 32

25 Octobre 1918

RÈGLEMENT

POUR LES ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS A LA GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE

Les événements militaires récents, en prenant une tournure heureuse pour nous et nos Alliés, ont mis le peuple serbe, croate et slovène en mesure de se prononcer librement sur son organisation politique future. Sans attendre que les armées serbes et alliées pénètrent sur leur territoire, certains pays serbes et yougoslaves se sont débarrassés déjà du joug ennemi et revendiquent l'union de tous les Serbes, Croates et Slovènes en un Etat libre et indépendant dont la Constitution serait élaborée par une grande Assemblée nationale, élus au suffrage universel et direct.

Le Comité exécutif central provisoire pour l'union du Monténégro avec la Serbie déploie son activité en vue de réaliser le vœu traditionnel de notre peuple: l'union du Monténégro avec la Serbie, et de procéder ensuite, avec les autres pays serbes et yougoslaves, à l'union de tous les Serbes, Croates et Slovènes en un seul et unique Etat.

Dans ce but et afin que le peuple tout entier puisse collaborer à cette œuvre nationale d'importance capitale, le Comité exécutif central a décidé, dans sa 32e réunion, le 6 octobre de l'année courante, de procéder à l'élection des députés à la grande Assemblée Nationale dans tout le

Monténégro. Les députés élus devront se réunir le 11 novembre à Podgoritza pour déterimner le statut politique futur de notre pays et élire les membres d'un Comité exécutif permanent qui sera chargé de la direction des affaires publiques et procédera à l'exécution des résolutions prises par l'Assemblée nationale.

Sur le territoire de l'ancien Monténégro, chaque capitanat devra élire deux députés et, dans les provinces nouvellement acquises, chaque arrondissement aura droit à l'élection de trois députés. Les villes avec une population inférieure à 5,000, teles que Cettigné, Bar, Antivari, Dulcigne, Kolachine, Bérané et Biéle Polié, devront élire un député chacune, tandis que les villes d'une population supérieure à ce nombre, telles que Podgoritza, Nikchitch, Pliévlié, Petch, Djakovitsa, auront à élire chacune deux députés.

L'élection des députés aura lieu au suffrage universel et direct et de la manière suivante: les ressortissants de chaque capitanat procéderont, en des réunions publiques, à l'élection de dix mandataires; les arrondissements éliront dans les mêmes conditions quinze mandataires et les villes cinq ou dix, suivant le nombre de leurs habitants. Les mandataires se réuniront le 4 novembre de l'année courante dans les chefs-lieux de leurs départements respectifs et procéderont, en séance plénière et au vote nominal, à l'élection des députés de leur département.

Les mandataires seront munis d'un plein pouvoir délivré par le préfet du capitanat, c'est-à-dire par le préfet de l'arrondissement ou le maire. Ce plein pouvoir sera contresigné du secrétaire du capitanat, c'est-à-dire de la préfecture de l'arrondissement ou de la mairie. Aux députés, ce certificat sera délivré par les Comités des départements respectifs, composés de trois membres, à savoir: le préfet du département, le président du tribunal départemental et le maire du chef-lieu du département.

Les procès-verbaux de l'élection des mandataires, ainsi que ceux de l'élection des députés, seront adressés à la grande Assemblée Nationale avec indication mentionnant, sur la bande, s'ils se rapportent aux élections des mandataires ou des députés.

Est éligible comme député, tout citoyen ayant 25 ans accomplis, jouissant des droits de citoyen, n'ayant subi aucune condamnation pour actes déshonorants. A droit et le devoir de prendre part à l'élection des mandataires et des députés également tout citoyen jouissant de ses droits civiques, n'ayant pas subi de condamnation pour actes déshonorants.

Que toutes les préfectures veillent à ce que, suivant le règlement ci-dessus, il soit procédé à l'élection de députés à la grande Assemblée Nationale.

Les Membres du Comité exécutif central.

RÉSOLUTION

DE LA GRANDE ASSEMBLÉE MONTÉNÉGRINE VOTÉE DANS LA SÉANCE DU 13/26 NOVEMBRE 1918, A PODGORITZA

En vertu du principe de la liberté des nations — principe admis et proclamé comme condition de la paix future et universelle par l'apôtre de l'humanité, le Président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, M. Wilson, et adopté par nos puissants alliés et amis, l'Angleterre, la France et l'Italie — la Grande Skoupchtina du peuple serbe du Monténégro, élue librement et réunie le 11/24 novembre, déclare :

1° Le peuple serbe du Monténégro est de même sang, il a la même langue, les mêmes aspirations, la même religion, les mêmes mœurs que le peuple qui habite la Serbie et les autres contrées serbes. Ils ont le même glorieux passé, dont le souvenir les enthousiasme, le même idéal, ils vénèrent les mêmes héros nationaux, ils ont enduré les mêmes souffrances. Enfin, tout ce qui caractérise un peuple leur est commun.

Quand, au Moyen-Age, se forma l'Etat serbe et que commença de régner la dynastie des célèbres Némagnitch, le peuple monténégrin fit partie du nouvel Etat et y joua un rôle important. L'invasion turque, qui mit fin à ce régime, réduisit notre peuple à l'esclavage. Des efforts héroïques ont depuis lors été accomplis par le peuple pour se libérer. Des insurrections éclatèrent à diverses reprises, mais elles furent étouffées dans le sang. Le peuple serbe du Monténégro y portait l'étendard de l'indépendance C'est lui qui réussit le premier à se délivrer du joug turc,

à reconquérir sa liberté. Dès lors, ses aspirations et son idéal n'ont pas varié: la libération et l'union de tout le peuple serbe. Voilà à quoi tend l'effort séculaire des Serbes du Monténégro.

Au commencement du XIXe siècle, se produit l'insurrection des Serbes de la Serbie, sous l'héroïque Karageorges. La domination ottomane est anéantie et les fondements de la Serbie contemporaine sont posés. A partir de cette date, les Serbes de la Serbie et ceux du Monténégro collaborent à l'union du peuple serbe. C'est toujours en vue de ce grand idéal que les guerres de délivrance ont eu lieu et que le sang serbe a été versé. Mais nos succès n'ont jamais été suffisants pour réaliser notre libération et notre union, d'autant plus que l'ennemi disposait d'une aide puissante, celle de la perfide Autriche-Hongrie qui voyait dans notre triomphe sa perte, dans notre bonheur son malheur, dans notre union son démembrement.

Au Congrès de Berlin (tenu après la guerre sanglante faite par la Serbie et le Monténégro avec le concours de leurs frères russes) l'Autriche-Hongrie a réussi à rendre vaine pour nous cette grande entreprise, et même à annexer deux contrées spécifiquement serbes: la Bosnie et l'Herzégovine, dans lesquelles avait été tiré le premier coup de fusil pour la libération. De plus, dans le Sandjak de Novi-Bazar, peuplé d'une masse compacte de population serbe, elle est parvenue à maintenir la souveraineté ottomane soutenue par des garnisons austro-hongroises. Ainsi, l'Autriche et la Turquie montèrent ensemble la garde pour empêcher la Serbie et le Monténégro de se réunir.

La guerre balkanique n'eut également pas d'autre objet que la libération et l'union des Serbes. La Serbie et le Monténégro sont entrés ensemble dans cette guerre; Serbes et Monténégrins ont ensemble versé leur sang et ensemble ils ont obtenu d'éclatants succès: la majeure partie

de notre peuple a été délivrée du joug turc et s'est unie à la Serbie et au Monténégro. La barrière qui les séparait jusque là était renversée et le peuple pouvait commencer à réaliser son grand rêve national : l'union de tous les Serbes.

Pour le Monténégro, des influences dynastiques, en même temps que l'opposition de l'Autriche-Hongrie, qui était décidée à intervenir même par les armes, s'y sont opposées. C'est pour ce motif que l'Autriche nous a attaqués en 1914 et non point à cause du meurtre de l'héritier de la couronne austro-hongroise, à Sarajevo. Tout le peuple serbe sait fort bien que l'Autriche-Hongrie l'eût attaqué quand même ce crime n'eut pas été commis. Nul n'ignore non plus que nos ennemis préparaient activement cette agression longtemps avant le meurtre du prince.

2° Les intérêts économiques du Monténégro sont étroitement liés à ceux de la Serbie et des autres contrées serbes. Séparé d'elle, le Monténégro, dont le sol est l'un des plus pauvres du monde entier, n'a aucun moyen d'assurer son indépendance. Isolé, il est d'avance condamné à périr. On sait notoirement qu'il était très difficile de vivre au Monténégro au temps de l'esclavage austro-hongrois. Une grande partie de nos concitoyens étaient obligés d'aller en Amérique pour y gagner leur pain. Après une guerre comme celle-ci, durant laquelle l'ennemi a pillé le pays et ruiné tous les habitants, qui sont maintenant dans une complète misère, la question de l'existence du Monténégro comme pays indépendant ne peut même plus se poser.

Donc, les intérêts économiques du Monténégro exigent formellement son union avec la Serbie et les autres contrées serbes.

3° Cette union s'impose aussi pour des raisons politiques. Il serait superflu d'insister sur la misérable person-

nalité politique qu'aurait l'État monténégrin auprès de la grande Yougoslavie.

En somme, toutes les raisons précitées montrent clairement que l'unique moyen d'assurer la sécurité de notre peuple est dans l'union avec la Serbie.

L'union ou la mort, c'est le cri général qui retentit dans notre Patrie. Le peuple entier du Monténégro demande cette union. Seule la dynastie monténégrine s'y oppose, considérant que cette réforme ne saurait être prise qu'au détriment d'intérêts personnels qui lui ont toujours été plus chers que ceux du peuple monténégrin.

On a essayé de décider les représentants de la dynastie monténégrine à satisfaire les désirs du peuple dans cette grande question de l'avenir national. On leur a laissé entendre que le sacrifice, qu'ils devraient consentir pour cela, serait largement compensé. Ce fût en vain!

Le Roi Nicolas, le représentant actuel de la dynastie, est le type achevé du souverain autoritaire et dur. Durant tout son long règne, il a agi à l'instar de Louis XIV qui proclama: « l'État, c'est moi », et dont l'absolutisme tyrannique lui servit de modèle.

Même la capitulation du Monténégro par laquelle on a jeté le discrédit sur l'armée monténégrine — qui s'est couverte cependant de gloire pendant des siècles — même cette capitulation est son œuvre. Le Roi, en abandonnant le Monténégro — car lui seul a pu échapper à l'ennemi — a jeté son peuple dans un esclavage pire et plus honteux que celui qu'imposèrent les Turcs et il a agi d'une manière plus cruelle que n'importe quel tyran. Ne sachant qui sortirait vainqueur de la guerre, il a laissé en esclavage, au Monténégro, un de ses fils en vue d'entretenir, par son entremise, des relations avec les puissances centrales et de sauvegarder ses intérêts dans le cas de leur victoire. Quant à lui, qui a pris la fuite, il a tenté de se faire passer pour un roi-martyr, insinuant que son peuple l'avait abandonné en se rendant à l'ennemi, tandis que lui

demeurait fidèle aux Alliés. Et il s'est réfugié chez les Alliés pour avoir sur ceux-ci un gage pour le cas où les puissances centrales seraient vaincues. Cependant, on sait bien qu'il n'a pas sincèrement nommé cette guerre. Il y a des précédents.

Quand, après l'occupation, les Monténégrins, tant dans le pays qu'à l'étranger, ont voulu poursuivre leurs efforts en faveur de la libération et de l'union des Serbes, les autorités austro-hongroises s'y sont opposées énergiquement et ont fait une active propagande pour le Roi Nicolas, autorisant la libre distribution des journaux publiés en France et en Suisse à ses frais. Elles ont travaillé, par tous les moyens, en faveur de la séparation du Monténégro et pour favoriser les intérêts du Roi Nicolas.

Tandis que les Monténégrins étaient réduits en esclavage, esclavage le plus terrible que l'Histoire ait connu; tandis que beaucoup d'entre eux étaient persécutés, ou tués, ou déshonorés, le Roi Nicolas vivait oisivement à Paris.

Il n'a rien fait pour remédier au triste sort de son peuple. Il s'est gardé, cela se conçoit aisément, d'être désagréable à ses amis d'Autriche-Hongrie, afin de ne point compromettre ses propres intérêts, et sans avoir le moindre souci de ceux du peuple monténégrin.

En conclusion de tout ce qui précède, la Grande Skoupchtina du peuple serbe du Monténégro, fidèle interprète des désirs et de la volonté du peuple monténégrin, s'inspirant des traditions historiques et des vœux des ancêtres de ce peuple qui ont combattu pour lui pendant des siècles, décide, à l'unanimité:

1° Le détrônement du Roi Nicolas Pétrovitch-Niégoch, et de sa dynastie;

2° L'Union du Monténégro avec la Serbie en un seul et unique Etat, sous l'autorité de la dynastie Karageorgé-

vitch, afin que le Monténégro se fonde dans la Patrie commune de notre peuple aux trois noms : Serbes, Croates et Slovènes ;

3° L'élection d'un directoire de cinq personnes qui auront à diriger les affaires publiques jusqu'à ce que l'union complète soit achevée ;

4° D'informer de cette résolution l'ex-Roi Nicolas, le Gouvernement du Royaume de Serbie, les Puissances Alliées de l'Entente, ainsi que tous les États neutres.

Le Président,

Savo PZEROVITCH.

Les Vice-Présidents,

Lazare DAMIANOVITCH,
Savo FATITCH.

Les Secrétaires:

Loubomir VOUKSANOVITCH, Milan BAITCH, Radovan BOCHKOVITCH, Louka VOUKOTITCH, Novitza CHTCHEPANOVITCH, Nobojli YOVANOVITCH

Les Députés

ADRESSE DE RECONNAISSANCE
DE LA GRANDE ASSEMBLÉE MONTÉNÉGRINE AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS ALLIÉS

La Grande Assemblée Nationale, réunie à Podgoritza, en vue d'élire ses délégués au Parlement Yougoslave de Belgrade, avant de conclure ses travaux, a voté, le 9 février 1919, à l'unanimité, la résolution suivante :

« La Grande Assemblée Nationale, interprétant les sentiments et les désirs du peuple serbe du Monténégro, exprime sa profonde reconnaissance et sa sincère gratitude à ses grands et nobles alliés pour l'aide et la protection qu'ils lui ont accordées alors qu'il s'efforçait de réaliser son idéal national : l'union de tous les Serbes, Croates et Slovènes en un seul et unique Etat. Elle déclare, en même temps, qu'elle nourrit le ferme espoir qu'ils voudront bien, dans l'avenir, comme par le passé, protéger et défendre contre les ennemis notre peuple et soutenir la juste cause yougoslave.

« Vivent nos nobles Alliés ! »

LE RAPPORT

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE INTERALLIÉE

La Commission Internationale, présidée par le Général Franchet d'Esperey, a constaté :

1° Que les troupes au Monténégro sont yougoslaves et non serbes, que leur nombre dans tout le pays ne dépasse pas 500 et qu'elles ne se sont pas immiscées dans les élections ;

2° Que les élections ont été libres, 500 soldats yougoslaves ne pouvant imposer leur volonté à cent mille Monténégrins armés ;

3° Que les élections se sont effectuées dans des conditions plus libérales que celles qui étaient en usage sous le règne de l'ex-Roi Nicolas ;

4° Que tous les Monténégrins sont pour l'union avec la Serbie et ne souhaitent pas le retour de l'ex-Roi, considéré par eux comme traître au pays ;

5° Que la rébellion a été provoquée par quelques agents de l'ex-Roi qui, eux-mêmes secondés par des agents italiens, ont pu tromper quelques personnes non averties ;

6° Que l'ordre règne dans le pays ; que les inculpés seront jugés par des tribunaux compétents.

Nous avons demandé que les rebelles réfugiés à Saint-Jean-de-Médua et à Cattaro, parmi les Italiens, soient livrés au général français Venel, commandant les troupes alliées au Monténégro, et soient tenus pour responsables de la destruction des lignes télégraphiques et du pillage des convois militaires. Le nombre des personnes arrêtées s'élève à environ une centaine ; tous les paysans ont été acquittés.

Podgoritza, le 8 février.

UNE PROTESTATION DU MONTÉNÉGRO

La dépêche suivante vient d'être envoyée à M. Ante Trumbitch, ministre des Affaires étrangères du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, actuellement à Paris, avec prière de la communiquer aux Gouvernements alliés :

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que les Monténégrins réunis dans un grand meeting national, à Cettigné, le 14 décembre, ont voté la résolution suivante, en réponse aux déclarations faites au meeting qui fut tenu à Rome le 3/16 de ce mois :

« Nous regrettons vivement qu'il se trouve dans la capitale de l'Italie unie des politiciens et des citoyens qui combattent pour l'existence du Monténégro comme Etat indépendant, foulant aux pieds par là-même le principe sacré des nationalités grâce auquel l'Italie s'est unifiée. Ils agissent ainsi contrairement au conseil pressant de Cavour, au testament politique de Mazzini et défigurent le rôle que Tomaseo a assigné à la Dalmatie.

« Nous réprouvons énergiquement cette action qui tend, sous prétexte de sécurité de l'Adriatique, à créer un Monténégro indépendant, contraignant ainsi ce pays à un renoncement infâme. Alors que tous les Balkans étaient réduits à l'esclavage, le Monténégro a maintenu, durant des siècles, le flambeau de la liberté. Et cela lui valu le surnom de Diamant de la couronne serbe.

« Fidèle à ses traditions, le Monténégro est entré, par la volonté de son peuple, dans l'Etat unique et indépendant des Serbes, Croates et Slovènes. Il ne peut et ne veut être libre que de cette manière, et toute tentative contraire, de quelque côté qu'elle vienne, se brisera contre notre ferme décision.

« Dans l'intérêt de l'ordre, de la paix et de l'amitié que nous éprouvons sincèrement pour le peuple italien — car nous ne le jugeons pas d'après les italiens impérialistes, — nous demandons que les troupes italiennes soient retirées immédiatement du territoire monténégrin. Leur présence n'y est motivée par aucune nécessité militaire, vu que, dans tout le Monténégro, règne une parfaite tranquillité.

« La prolongation de leur séjour ne pourrait que nuire à nos amicales relations réciproques. Nous demandons également que les Italiens abandonnent tous les territoires des Serbes, Croates et Slovènes occupés par eux, en protestant énergiquement contre le terrorisme que leurs troupes exercent dans ces contrées. »

Cette résolution est signée par les anciens ministres présidents du Monténégro : MM. André Radovitch, général Yanko Vukotitch, Lazar Tomanovitch, Marko Radoulovitch, le général Mitar Martinovitch et par des notabilités monténégrines.

ANNEXE

LES
ÉLECTIONS AU MONTÉNÉGRO
POUR LA
GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Monténégro est une monarchie constitutionnelle depuis 1915, et c'est à partir de cette époque qu'il a un Parlement.

Le Monténégro, au point de vue administratif, se divise en capitanats. Chaque capitanat avait le droit d'élire un député. L'élection se faisait publiquement. Une seule fois, le vote a été soi-disant secret. Les élections se sont toujours effectuées sous la pression des autorités. Le souverain même y a pris part. Presque personne de ceux qui ne lui convenaient point n'a pu être élu.

On se rappelle, par exemple, qu'il déclara une fois, publiquement : « Si tel ou tel était élu comme député, je le porterais sur mon dos dans la Skoupchtina ». Il influait également sur les travaux parlementaires. Il a dit une autre fois, en causant avec les députés sur un ton impérieux : « Prenez garde à ce que vous direz à la Skoupchtina ; mes oreilles et mes yeux sont toujours parmi vous ». On pourrait évoquer beaucoup d'autres exemples semblables qui, tous, prouvent clairement que la constitution monténégrine n'existait que sur le papier. En réalité, l'absolutisme le plus dur y a toujours régné, surtout depuis que la constitution a été accordée.

Les élections récentes ont eu lieu publiquement et librement. Chaque capitanat a élu dix délégués et chaque ville cinq ou dix, selon le nombre de ses habitants : celles de moins de cinq mille habitants ayant droit à cinq délégués, celles de plus de cinq mille habitants, en élisant dix. Cha-

que capitanat se subdivise en dix districts. Les délégués d'un district se sont réunis dans le chef lieu et, librement, publiquement, ils ont élu les députés à la majorité des voix.

Deux députés ont été nommés pour chaque capitanat et trois pour certains grands arrondissements du nouveau Monténégro.

Le règlement des élections a été élaboré par le Comité Central et porté à la connaissance du peuple par l'entremise des préfets. Chaque candidat devait être âgé d'au moins 25 ans et jouir d'une réputation honnête. Aucune pression n'a été faite sur qui que ce fût. Les élections, tant des délégués que des députés, se sont déroulées en pleine liberté.

D'ailleurs, aucune pression ne peut s'exercer dans un pays où il n'existe pas de police. Les troupes yougoslaves, dont le nombre est insignifiant, ne se sont, à aucun moment, mêlées des élections.

Le Monténégro, avant la guerre balkanique, comptait 56 capitanats et six villes où les élections avaient lieu. Après la guerre, le Monténégro compta quatre districts et cinq villes subdivisées en capitanats de plus. Actuellement, le nombre des députés s'élève à 175.

Les élections ont eu lieu entre le 17 et le 21 novembre. Le 26 novembre, l'union du Monténégro et de la Serbie, et la déposition du Roi Nicolas ont été proclamées. Le 1er décembre, sont partis pour Belgrade 18 délégués chargés de notifier au Gouvernement serbe la résolution de l'Assemblée Nationale relative à l'union avec la Serbie. Le 12 décembre, M. Milissav Raïtchevitch est entré dans le cabinet yougoslave, comme représentant du Monténégro. Il fera partie de la délégation précitée.

Après la capitulation, les autorités militaires austro-hongroises avaient institué dans le pays des préfectures, des sous-préfectures, des mairies. Les maires, sauf dans les villes, étaient élus par le peuple. Après la libération

du pays, au mois de novembre de 1918, on a maintenu la même division administrative.

L'Assemblée Nationale a nommé un Comité exécutif (Directoire), composé de cinq membres, pour gérer les affaires jusqu'à la réalisation complète de l'union avec la Serbie. Ce comité a nommé les préfets et les sous-préfets et a fait élire les maires. Il travaille maintenant à l'organisation de tous les services administratifs. Le pays, qui est divisé en dix districts (préfectures), compte 400.000 habitants répandus sur un territoire de 15.000 kilomètres carrés.

Les membres du Comité exécutif sont : MM. le voïvode Stevo Voukotitch, frère de l'ex-reine Milena ; Marko Dakovitch, avocat ; Lazar Damianovitch, avocat ; Spassoye Piletitch, ancien directeur du Ministère de l'Intérieur, Risto Joïitch, professeur.

Le grande Assemblée nationale, dans sa séance du 10 février, a élu comme délégués à Belgrade : MM. Marko Dakovitch, avocat ; Risto Jojitch, professeur ; André Radovitch, ancien ministre président ; Lazar Damianovitch, avocat ; Michel Yvanovitch, ancien ministre de l'Intérieur ; Fripko Zoughitch, avocat ; Théodore Bojovitch, professeur ; Savo Vukoïtchitch, prêtre ; Alexandre Bojovitch, avocat ; Marko Matanovitch, ingénieur ; Spassoje Piletitch, ancien directeur du Ministère, et Ilia Ljoumovitch, juge.

MEMORANDUM

SUR LA

REBELLION DE PLAMENATZ ET CONSORTS

Le Monténégro a lutté à outrance, durant des siècles, contre les Turcs et, dernièrement, contre l'Autriche-Hongrie, pour la conquête de sa liberté et pour la délivrance de ses frères opprimés. Il n'a jamais renoncé à réaliser cet idéal, et sa volonté était si ferme qu'elle n'a été affaiblie, ni par la capitulation, laquelle a ému profondément tous les Monténégrins, ni par le dur esclavage qui en fût la conséquence.

Sans vouloir entrer dans les détails de cette capitulation, si triste pour tout cœur monténégrin, et où l'on peut voir le résultat d'une trahison, on doit cependant signaler la pénible surprise éprouvée par les Monténégrins quand ils connurent de quelle façon le roi Nicolas avait quitté le pays. On considérait qu'il aurait dû emmener avec lui tous les Monténégrins en état de porter les armes, afin qu'ils pussent continuer la lutte aux côtés de leurs frères serbes et yougo-slaves, d'accord avec leurs puissants alliés, et sauvegarder ainsi l'honneur des armes, car les Monténégrins ont un passé militaire glorieux. Si les Monténégrins n'ont pu s'unir aux Serbes, c'est que le roi Nicolas et ses fils les auraient trahis : cette union se serait faite même si leur souverain avec toute son armée avait été sur le front de Salonique, comme son gendre le roi Pierre. Les pourparlers secrets du roi et de ses fils avec l'ennemi ont interdit aux Monténégrins d'accepter une Yougo-Slavie fédérative avec plusieurs dynasties, dont l'antagonisme a été et serait fatal aux intérêts et aux aspirations du peuple.

Indépendamment de ces raisons, les auteurs du mouve-

ment pour l'union nationale étaient guidés par des raisons économiques, car le Monténégro, à cause de sa pauvreté, ne peut exister seul, et par des raisons politiques, car la Yougo-Slavie, sans le Monténégro, serait si faible, que ses voisins, les Italiens, auraient toujours la possibilité de semer parmi ses nationaux la discorde et de réaliser leurs ambitions sur la côte orientale de l'Adriatique.

Les partisans de l'union du Monténégro et de la Serbie avaient d'autant plus de raison d'espérer cette union qu'elle était conforme aux principes proclamés par le Président Wilson relativement à la liberté des nations. Le peuple monténégrin croyait également que son roi resterait au moins fidèle aux traditions nationales et à celles de sa maison, et que, par conséquent, il abdiquerait au profit du nouveau régime, comme il l'avait d'ailleurs déclaré dans la convention de 1866 avec le prince de Serbie, et comme il l'avait promis en 1916 sous le ministère de M. A. Radovitch.

Si le roi Nicolas avait agi de la sorte, il aurait pu au moins se faire pardonner ses fautes et il aurait montré que les pourparlers engagés par lui avec l'ennemi ne visaient pas ses intérêts personnels. Il s'y est absolument refusé, et a même employé tous les moyens pour empêcher l'union nationale. C'est pourquoi le peuple du Monténégro s'est vu dans l'obligation de voter, par l'entremise de ses députés régulièrement élus, la résolution du 26 novembre 1918 où sont décidées la déchéance du roi et de sa dynastie, en même temps que l'union du Monténégro à la Serbie et la constitution d'un nouvel Etat, la Yougoslavie.

En agissant ainsi, on a obéi aux traditions historiques et donné satisfaction au peuple que le roi Nicolas, par sa politique personnelle et dynastique, avait humilié profondément.

Néanmoins, le roi Nicolas n'a pas voulu se soumettre à cette nécessité. Il a même provoqué des désordres sanglants dans le pays, au moyen de ses agents et d'un petit

nombre de partisans, personnages compromis, soit sous l'ancien régime comme réactionnaires, voleurs, espions ou assassins, soit pendant l'occupation austro-hongroise. Afin d'échapper aux responsabilités qu'ils encouraient, ils ont provoqué ces désordres avec l'aide et sous la protection de l'Italie. La déclaration de M. Giovanni Baldacci, les lettres adressées par M. Vouyovitch, ministre du roi Nicolas, au général Martinovitch et au Métropolite de Cettigné, sont des preuves évidentes de la duplicité de leurs manœuvres. Il convient aussi de tenir compte de la protection accordée par les autorités italiennes à Scutari et à Cattaro à l'agent du roi Nicolas, un nommé Mores Miouchkovitch, ainsi que du débarquement à Antivari, le 30 décembre, d'une bataillon et demi d'infanterie italienne, avec 6 canons et des mitrailleuses.

Mais il importe de noter encore d'autres faits : le 3 janvier, le chef des insurgés, M. Plamenatz, essayait de s'emparer par la force de Vir-Bazar. Or, le commandant italien de Scutari, M. Molinari, avait demandé, trois jours avant cet événement, au commandant des troupes alliées à Scutari, le colonel de Fourtou, l'autorisation d'envoyer deux compagnies à Vir-Bazar pour réprimer des désordres qui ne s'étaient pas produits. Ces faits, de même que ceux qui concernent M. Miouchkovitch et ses relations avec les Italiens, sont, au surplus, bien connus du colonel de Fourtou et du général Venel. D'après les déclarations des insurgés eux-mêmes, il est établi qu'ils comptaient sur une intervention en leur faveur des troupes italiennes débarquées à Cattaro et à Antivari. L'un des principaux meneurs, à Cettigné, Ilia Martinovitch, originaire des environs de Cettigné et chancelier de la Légation d'Italie, est allé à Cattaro et a été constamment en relations avec Baldacci, déjà nommé, dont l'activité avait un caractère officieux. Une lettre significative fût adressée par le Ministre d'Italie, le marquis accrédité près du roi Nicolas. à Ilia Martinovitch ; cette lettre se trouve entre les mains du

Conseil national de Cattaro. Une autre lettre envoyée par M. Milan Ramadanovitch à M. André Radovitch, et où est relatée une conversation tenue avec M. Baldacci, prouve clairement que ce dernier agissait contre la Yougoslavie et pour le rétablissement d'un Monténégro indépendant sous le règne du roi Nicolas. L'original de cette lettre est également entre les mains du Conseil national de Cattaro.

De tout ce qui est mentionné précédemment, il ressort que le roi Nicolas et les agents italiens ont pris une grande part aux événements et qu'ils sont responsables du sang versé.

Leur responsabilité est partagée par quelques individus tarés qui ont réussi à tromper de pauvres naïfs.

Cette révolte a été réprimée. Les simples soldats ont été remis en liberté et vaquent chez eux, paisiblement, à leurs travaux. Les chefs ont été arrêtés et emprisonnés, sauf ceux qui se sont enfuis à Cattaro et en Albanie. Ces prisonniers seront déférés aux tribunaux réguliers qui auront à se prononcer sur leur culpabilité. Ces incidents ont été réglés par le peuple seul, sans aucune intervention du petit contingent de troupes yougoslaves qui se trouvent au Monténégro.

A la suite de cette rébellion, un abîme profond sépare le roi Nicolas du peuple monténégrin. Il semble impossible actuellement de rapprocher les deux partis. Toute tentative nouvelle dans cette intention, soit de la part du roi, soit de la part de l'Italie, serait vaine et ne servirait qu'à susciter une guerre civile. Trop de nos frères ont versé leur sang sur les champs de bataille, pour que de nouvelles luttes fratricides ne soient pas évitées. Les Monténégrins comptent sur leurs grands et nobles alliées pour cela.

TABLE DES MATIÈRES


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 103 673 0